

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
4 avril 2019, Bordeaux

Contrat de partenariat pour le Port maritime de Bordeaux... manque de perspectives ?

Le CESER a examiné avec intérêt la démarche engagée d'un « *contrat de partenariat et de projets* », associant le Grand Port Maritime de Bordeaux et les collectivités territoriales concernées (Bordeaux-Métropole, le Département de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine). Il était temps de lancer une telle dynamique même si elle apparaît surtout encouragée par une nécessité de rebond du port de Bordeaux et par un contexte marqué par une perte d'activité (baisse continue du trafic, départ d'une des compagnies utilisatrices, etc.), par les contraintes et surcoûts liés à la situation géographique des infrastructures et caractérisé par une difficulté à concevoir véritablement un projet portuaire de long terme...

Dans son rapport sur « [Les Ports de commerce en Nouvelle-Aquitaine](#) » en 2017, le CESER avait statué à l'unanimité, parmi ses diverses préconisations :

- sur le principe de conserver la place et la participation de l'État dans la gestion du grand port de Bordeaux. Il ne saurait être question de limiter la responsabilité et l'implication de l'État (propriétaire du GPMB), aux seules instances du port. Il est regrettable que les représentants des services déconcentrés de l'État et d'autres institutions publiques nationales (services douaniers ou SNCF par exemple) soient absents structurellement de la démarche engagée
- sur la nécessité d'une meilleure concertation et d'une action partagée entre les différents acteurs publics (État, Conseil régional, Métropole, Conseil départemental,...) et privés concernés.

L'initiative du partenariat est donc saluée par le CESER sous réserve d'un certain nombre d'observations, tant sur les contenus que sur la gouvernance proposés.

Pour le CESER, le monde portuaire doit (re)trouver une place dans l'économie régionale. Bordeaux a vu s'atténuer inexorablement une « culture maritime et portuaire ». La « convention de partenariat » aurait sans doute mérité de mieux mettre en perspective le volet culturel encourageant un travail de remémoration et de sensibilisation sur l'histoire et le patrimoine portuaire de Bordeaux. Une approche prospective au-delà de l'horizon de 2020 proposé, aurait permis de se donner l'ambition et les moyens pour dessiner une vision stratégique au-delà de la seule logique d'atténuation des faiblesses actuelles et de la baisse d'activité.

L'écriture de cette feuille de route commune aurait dû associer pleinement l'ensemble des acteurs concernés. Le CESER regrette vivement qu'il n'y ait pas eu de concertation en amont incluant les organisations syndicales ainsi qu'un certain nombre d'associations (associations environnementales notamment) pour qu'au-delà de l'approche strictement économique, les questions sociales, de conditions de travail ou les questions écologiques... soient prises en compte.

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

La mise en perspective régionale et l'échelle de la façade maritime est assez peu présente dans le projet de convention. Le CESER souhaite réaffirmer son souhait d'une vision plus partagée et coopérative qui dépasse l'approche seulement comparative voire concurrentielle entre les ports atlantiques. De même l'inscription de toute démarche à l'échelle inter-régionale revêt plus que jamais une importance capitale. La Région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires doivent agir dans l'optique de la redéfinition des corridors du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) à l'horizon 2023, en vue de l'introduction d'une transversale Ouest-Est (vers Rhône-Alpes-Auvergne et la Méditerranée), confortant l'Hinterland du port de Bordeaux et favorisant son accessibilité vers la façade Sud-Atlantique.

La question de l'accès aux différents sites et installations du GPMB est une question particulièrement difficile, sensible et complexe pour des raisons géographiques et de qualité des infrastructures routières et ferroviaires. La convention de partenariat mériterait de poser de façon plus centrale la question de l'intermodalité.

Les réserves foncières et l'enjeu de la maîtrise du foncier sont présentés à juste raison comme des atouts mais également comme des enjeux majeurs pour le devenir du port de Bordeaux. Si le CESER est attaché à l'objectif de préservation et de développement d'une activité industrialo-portuaire forte, cela pose la question de l'espace disponible, et celle des nuisances pouvant être générées.

Enfin le CESER attire l'attention sur les enjeux environnementaux et de sécurité maritime. Des efforts ont manifestement été consentis ces dernières années pour contenir l'impact sur les milieux, pour assurer le respect des réglementations spécifiques et sensibiliser les acteurs portuaires à la nécessaire réduction des nuisances. Le CESER reste néanmoins en attente de mesures plus incisives, allant au-delà du simple « accompagnement », révélatrices de la prise en compte des contraintes environnementales spécifiques et misant sur un développement d'activité favorable à la transition énergétique et écologique. Deux sources d'inquiétude sont exprimées, la première sur l'impact du trafic maritime au regard des émissions de gaz à effet de serre et le développement du tourisme de croisières, susceptible de générer des conséquences importantes sur les milieux et sur le cadre de vie des habitants. La seconde tient à l'augmentation du gabarit et du tonnage des bateaux circulant au large des côtes de Nouvelle-Aquitaine ou accostant dans les infrastructures portuaires. De la même façon, l'existence de sites industriels classés SEVESO, les problèmes de dispersion de particules fines des poussières dans l'air et la dangerosité de certains produits et matériaux transportés ou stockés, invitent à traiter de façon plus directe et transparente les questions de sécurité et de santé liées aux activités portuaires.

En contrepoint, le CESER pointe des perspectives de développement à accompagner dans notre région autour de l'économie circulaire (par exemple, la création d'une filière d'excellence du démantèlement ferroviaire, aérien et naval) pour lesquelles les ports peuvent jouer un rôle de partenaires d'expérimentations. Dans cet esprit l'Assemblée suggère l'engagement d'une démarche ISO 26000 permettant d'inscrire la réflexion et l'avenir du port de Bordeaux dans une perspective responsable au point de vue environnemental et social.

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77
